



Mise à jour des sélections U23

Information suite à l'annonce de la sélection senior

Les règles de sélection 2024 prévoient que les U18 et U23 sélectionné.e.s en senior soient automatiquement retenu.e.s en sélection U18 et U23. La sélection senior ayant été annoncée, nous faisons le point dans ce document.

Rappel des règles de sélection U23 :

Étapes de sélection en Équipe de France

1° Temps d'identification international 2023

Au regard des résultats sur l'échéance terminale de l'année précédente : le Championnat du monde U23 2023, les athlètes champions du monde U23 2023 dans les épreuves individuelles sont qualifiés directement pour le championnat du monde et championnat d'Europe U23 2024 s'ils restent dans la même catégorie d'âge.

Un athlète Français est identifié lors des championnats du monde U23 2023. Il s'agit de :

- **Léo VUITTON** en Kayak Homme Slalom

Cet athlète est donc sélectionné en Équipe de France U23 2024 en kayak slalom. Il n'est pas sélectionné en kayak cross ni dans aucune autre épreuve. Il n'est pas premier du classement qui sera établi sur le TIN de mai.

Titouan CASTRYCK, sélectionné olympique en kayak homme, était sélectionnable pour les échéances U23. Il a préféré se consacrer pleinement à la saison senior et aux Jeux Olympiques.

2° Temps d'identification national senior

En slalom, à l'issue du TIN senior, les sélectionnés en équipe senior qui sont dans la catégorie d'âge U23 sont sélectionnés pour les échéances relève (dans la limite des places disponibles).

En kayak cross, les sélectionnés au TQO de Prague qui sont dans la catégorie d'âge U23 sont sélectionnés pour les échéances relève (dans la limite d'une place pour les championnats d'Europe et de deux places disponibles pour les championnats du Monde).

liste des sélectionnés en équipe senior qui sont dans la catégorie d'âge U23 :

| Kayak hommes | Kayak dames | Canoë hommes | Canoë dames |
|------------------|--------------|----------------|------------------|
| Anatole DELASSUS | Emma VUITTON | Mewen DEBLIQUY | Camille CASTRYCK |

Ils sont également déclarés premier du classement U23.

Rappel des règles de sélection U23 :

En Kayak Cross, chez les hommes et les dames, les deux premiers **kayaks** au classement du slalom seront sélectionnés pour les épreuves de Kayak Cross.

En fonction du nombre de places restantes après la sélection pour le TQO de Prague :

- Le 3^{ème} athlète sélectionné, sera le mieux classé lors de l'épreuve de « contre la montre » du temps d'identification national.

- Le 4^{ème} athlète sélectionné sera le mieux classé lors de l'épreuve de « **confrontation directe** » **U23** du temps d'identification national.

Pour le Championnat d'Europe, seul.e.s les trois premier.e.s seront concerné.e.s.

Pour le Championnat du Monde, le/la quatrième athlète pourra être sélectionné.e.

En conséquence Anatole DELASSUS et Emma VUITTON sont sélectionnés en kayak cross.

A la suite de ses sélections voici le nombre de places disponibles pour le TIN de l'Argentière :

En Slalom :

| Kayak hommes | Kayak dames | Canoë hommes | Canoë dames |
|--------------|-------------|--------------|-------------|
| 1 place | 2 places | 2 places | 2 places |

En Kayak Cross (Mondial/ Europes):

| Kayak hommes | Kayak dames |
|---------------------|---------------------|
| 3 places / 2 places | 3 places / 2 places |